

COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-86

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUDRAY Fabrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Présents	09
	Votants	10

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Guy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie, ARNAUD Marc, JOSSERAND Clara, SAMBUIS Xavier, CHAIX Philippe

ABSENTS : MM. DAULIACH Gaëtane, CHARPIN Christian (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice)

Adopté à :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Restauration de la statue Vierge à l'enfant Chapelle des Prés Plans et demande de subventions

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le dossier de restauration de la statue Vierge à l'enfant de la Chapelle des Prés Plans, mobilier inscrit au titre des monuments historiques.

Les services départementaux et régionaux des affaires culturelles ont été informés de ce projet de restauration et ont aidé la commune pour le montage du dossier et les demandes de devis auprès de plusieurs restaurateurs.

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les différents devis et étapes de restauration et propose à son conseil municipal d'approuver le devis de l'Atelier NOEMI s'élevant à 3480 € HT soit 4176 € TTC : la décomposition des différentes étapes de restauration, leur chiffrage ainsi que le coût global de la restauration sont la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de restauration de la statue Vierge à l'enfant de la Chapelle des Prés Plans, objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques
- **APPROUVE** le devis établi par l'Atelier NOEMI dont le siège est situé à La Balme (Savoie) s'élevant à 3480 € HT soit 4176 € TTC
- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 073-217302801-20231211-2023_DCM86-DE



- **SOLLICITE** du Département de la Savoie (service conservation du patrimoine), de la DRAC et de tous autres organismes l'octroi d'une subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès du service de conservation des Antiquités et Objets d'Art du Département de la Savoie une déclaration préalable de travaux
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis pour commande et tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de
séance

COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-87

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUDRAY Fabrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Présents	09
	Votants	10

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Guy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie, ARNAUD Marc, JOSSERAND Clara, SAMBUIS Xavier, CHAIX Philippe

ABSENTS : MM. DAULIACH Gaëtane, CHARPIN Christian (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice)

Adopté à :

POUR : **10**

CONTRE : **0**

ABSTENTIONS : **0**

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Restauration du dais de la Chapelle des Prés Plans et demande de subventions

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le dossier de restauration du dais (décor mural et du socle entourant la statue de la Vierge à l'enfant) de la Chapelle des Prés Plans, monument inscrit au titre des monuments historiques.

Les services départementaux et régionaux des affaires culturelles ont été informés de ce projet de restauration et ont aidé la commune pour le montage du dossier et les demandes de devis auprès de plusieurs restaurateurs.

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les différents devis et étapes de restauration et propose à son conseil municipal d'approuver le devis d'Isabelle ROSAZ s'élevant à 7890 € HT soit 9468 € TTC : le constat d'état est sérieux, des analyses complémentaires et des réunions intermédiaires avec la DRAC et la CAO A sont prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de restauration du dais de la Chapelle des Prés Plans, monument inscrit au titre des monuments historiques
- **APPROUVE** le devis établi par Isabelle ROSAZ dont le siège est situé à Coise Saint Jean (Savoie) s'élevant à 7890 € HT soit 9468 € TTC
- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention
- **SOLLICITE** du Département de la Savoie (service conservation du patrimoine), de la DRAC et de tous autres organismes l'octroi d'une subvention la plus élevée possible,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 073-217302801-20231211-2023_DCM87-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC une demande de permis de construire pour ces travaux
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis pour commande et tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Fabrice BAUDRAY



la secrétaire de
séance
[Signature]